

AVENIR



Pourquoi tu votes
pour AVENIR au
lieu de "traid & co" ?



**JAMAIS ! "traid & co"
moucharde !**

**AVENIR fait le bon
travail et le prouve !**



60 CANDIDATS AVENIR 100% pour les salariés :



SSG : JOSEPH RAAD, HABIBA ABCHI, HAKIM BESSA, RACHIDA ABCHI, CYRIL GANET, MARIE MOUSKOUTA SAGNA BOYNE, FAYCAL HOUARI, DOMINIQUE GUERON, ABDELHAK BELAID, WASSILA CHENINI, PHILIPPE GENDRE, FATIMA HADI, MOHAMED GHOUFRAOUI, SOUKAINA BENCHEKROUN, SAID KAZIZ, NADIA BOUBKIRI, MOHAMED MOKHTARI, ANNE-CLAIRE JEAN, CHRISTOPHE ROULAND, SARRA BELGACEM, AZZEDINE EL GHAZOUANI, SYLVIE LEBIGRE, STEPHANE LEVY, KHEMISSA IZZOUZI, ALI EL AROUA, ZOHEIR KHIAT, MOHAMED EL MRABAH, ALEXANDRE DEYMARD, FARID BOUCLAGHMI, JEAN-MARC LEMBERT ... I2S : RACHID TOULOU, ILHAM TOFFOLETTI, JEAN-FRANÇOIS HEYWOOD, JOSIANE BOUZAID, FRANCIS ADABUNU, MICHELE BRIAND-TIXIER, WILLY SYLVESTRE FOKOUA TAKOU, MUSTAPHA OULDTATA, VINCENT LAPORTE, MICHEL MARIUS, MOHAMMED ALLA, FARID AMROUNE, ANSELME DELEST, HERVE NOLAND, EMMANUEL NGOM, AZMI SHARAYRA, FRED MARTINY, MICHEL SILLY, ABDENNOUR CHELHAOUI, ALLAL TAHRI, KARIM BOUALI, ABDELHAMID BELKADI, JULIEN ATLAN ... SBS : ALBAN DE KERROS, GEORGES DENIS BECHARA ...

**Tous les mêmes ? Non !
AVENIR agit toujours
comme si c'était vous !**



Consultez les **preuves** publiées sur AVENIR-SOPRASTERIA.COM

- 1/ Seul AVENIR a défendu vos droits collectifs ... et a gagné face à la direction !
- 2/ Seul AVENIR vous assiste individuellement en justice ... et n'a jamais failli !
- 3/ Seul AVENIR propose des solutions, a négocié et a signé tous les bons accords !
- 4/ Seul AVENIR dénonce auprès des autorités les failles des accords piégés !
- 5/ Seul AVENIR a subi une fraude électorale condamnée ... et l'a vaincue !

Qui, hormis AVENIR, peut démontrer qu'il est 100% Salariés, Indépendants et Engagés ?

<http://avenir-soprasteria.com>

06.06.40.48.82

info@avenir-soprasteria.com



Votre Vote AVENIR servira à :

Obtenir des accords d'entreprise Gagnants-Gagnants ... et non au moins-disant !

1/ Un accord de participation aux résultats tous les ans en % du bénéfice net :

La Loi permet cette formule et la direction a admis l'intérêt de cette proposition.

Nous avons engagé le processus auprès du décideur et votre Vote AVENIR est décisif : C'est vous qui nous donnez la force de représentativité et AVENIR a toujours gagné pour vous.

Nous pouvons imposer un intéressement\participation d'au moins 2500 Euros par salarié/an puisque c'est la moyenne en France et que SOPRA STERIA a une très bonne performance !

2/ Un accord le **télétravail durable avec amélioration des conditions de défraiement** :

AVENIR a obtenu cet accord et le protège. L'augmentation de l'indemnité à 50 € comme à CAP GEMINI est une nécessité. SOPRA STERIA a fait plein d'économies (+ de 100 M€) grâce au télétravail.

3/ Un accord sur les augmentations, les conditions de travail et l'égalité professionnelle (RQTH, H\F ...):

La direction doit respecter vos droits et ses obligations légales ... Seul AVENIR lui demande de multiples régularisations qui sont obtenues à l'amiable ou par voie judiciaire.

Agir pour corriger les erreurs de paie et obtenir tous vos droits :

1/ Le calcul de l'Indemnité de Congés Payés est inférieur à la règle du 1/10^e

La loi permet à AVENIR, en fonction de votre vote, d'obtenir une décision judiciaire pour rétablir ce droit. Il est dû un complément d'environ 1% de votre salaire annuel.

2/ Le calcul de la Prime de Vacances est inférieur au droit conventionnel

La Cour de Cassation nous a donné raison, AVENIR et le CSE ont saisi la justice sur le sujet (Audience début 2024). La direction avait provisionné dans ses comptes la somme de 1,4 millions d'Euros pour 12500 salariés de SSG soit 112 Euros par salarié et par an suite à notre action sur le sujet. Idem à I2S, SBS ...

3/ L'ajustement salarial versus l'inflation, la reconnaissance et le paiement des Heures Supplémentaires
Seul AVENIR agit, en dehors des beaux discours, pour faire bouger la direction sur ses sujets.

4/ La reconnaissance et le paiement des droits des salariés en travail posté, en astreinte, en Help desk ...
AVENIR agit collectivement (ex arrêt de la Cour d'appel) et individuellement pour vos droits ...



Obtenir une meilleure répartition des œuvres sociales et démultiplier les nouvelles activités

1/ AVENIR s'engage à un chèque Cadeau Noël d'au moins 125 € par salarié et 60 € par enfant à charge

AVENIR a agi pour augmenter ce budget et instaurer le chèque culture : il faut nous soutenir !

2/ AVENIR s'engage à démultiplier les activités nationales et locales pour un maximum de salariés

AVENIR a soutenu les activités à large public et a demandé une subvention des activités individuellement choisies par vous (Loisirs\ culture\sport\ locations). Le CSE doit profiter à tous les salariés.

Consultez l'intégralité du programme et les preuves sur [AVENIR-SOPRASTERIA.COM](http://avenir-soprasteria.com).

Les candidats AVENIR représentent le consensus, le bon sens, l'action réussie et l'assistance des salariés sur toute la France !

Consultez les **preuves** publiées pour la 1ère fois



PREUVES.AVENIR-SOPRASTERIA.COM

Déjà 70 candidats AVENIR se présentent pour l'élection des membres du CSE et la désignation des représentants de proximité sur toute la France.

Contactez-nous pour rejoindre l'équipe AVENIR comme candidat au 2^e tour de l'élection du CSE ou pour devenir représentant de proximité sur votre site.



1

a défendu vos droits collectifs y compris en justice
...

et a gagné face à la direction !

2

vous assiste individuellement y compris en justice
...

et n'a jamais failli !

3

met la pression pour des bons accords
...

et les a signés pour vous !

4

a subi une fraude électorale condamnée
...

et l'a vaincue !



**Pas de Bla Bla Bla ... que des actes
... des résultats et des preuves !**



Consultez nos réalisations et nos actions actuelles ...



AVENIR-SOPRATERIA.COM

Télétravail et Qualité de Vie au travail : Obtenir des accords d'entreprise Gagnant-Gagnant ... et non au moins-disant !

Le télétravail est désormais un must pour les salariés, il doit être protégé avec amélioration de l'accord et des pratiques :

AVENIR a obtenu et a signé le premier accord de télétravail dans l'entreprise en 2013. Ceci a été notre combat après la fusion SOPRA STERIA jusqu'à la signature par AVENIR des accords actuels. Depuis, seul AVENIR est moteur dans la commission de suivi de l'accord et la revalorisation des indemnités en fonction des économies réalisées.

Un accord d'intéressement et de participation pour obtenir par salarié

2500 € par an à 9% de résultat ROA, 2000 € à 8% et 3000 € à 10% :

Nous agissons sur le sujet et votre soutien à AVENIR sera déterminant pour y aboutir. La direction presse le citron. Le CRH de juillet 2023 a engagé moins de 0,5% de la masse salariale versus 1,45% en 2022 alors que les résultats sont mirobolants !

Des accords sur les conditions de travail, l'égalité professionnelle et

l'évolution professionnelle : La direction ne respecte même pas ses obligations légales ... Seul AVENIR lui demande de régulariser. AVENIR, qui est signataire des accords (Vélo, Mobilité Durable, ...), a déjà obtenu de multiples régularisations amiables ou judiciaires. AVENIR c'est Revendiquer, Négocier et Agir.

Obtenir une meilleure répartition des œuvres sociales du CSE et démultiplier les nouvelles activités

AVENIR a obtenu l'augmentation des montants des chèques Cadeaux Noël et plusieurs opérations exceptionnelles de chèques culture / cadeaux / chèques vacances

AVENIR a agi pour subventionner ou augmenter les budgets des activités sollicitées par les salariés, pour la subvention sportive et les sections sports (foot, tennis, golf ...)

AVENIR soutient toutes les activités nationales et locales qui profitent à un maximum de salariés

AVENIR a soutenu les activités à large public et a demandé la prise en charge partielle des activités individuellement choisies par vous (Loisirs\ culture\sport\ locations\tarifs vacances accessibles à tous). Le CSE doit évoluer en ce sens.



Rémunération et Avantages sociaux : Agir pour obtenir tous vos droits légaux et négocier de nouveaux avantages

Le calcul par la direction de l'Indemnité de Congés Payés et de la Prime de Vacances est inférieur à la règle du 1/10^e

La loi permet à AVENIR, en fonction de votre vote, d'obtenir une décision judiciaire en votre nom pour rétablir ce droit. Il est dû un complément entre 0,5% à 1% de votre salaire annuel.

La reconnaissance et paiement des Heures Supplémentaires et l'ajustement salarial

Seul AVENIR agit pour faire respecter la règle « les bons comptes font les bons amis ».

La reconnaissance et le paiement des droits des salariés en travail posté, en astreinte ...

AVENIR agit collectivement (ex Société Générale, ex. accord 2019) et individuellement pour vos droits ... AVENIR a signé l'accord de travail en équipe, veillera à son application et œuvrera pour son évolution ...





De 2006 à ce jour, Le Bilan Vérifiable du Syndicat AVENIR :

Assistance et Obtention de vos droits individuels Indépendants
Revendication et Obtention de vos droits collectifs Engagés
Dissuasion des Managers et des RH Indélicats Jugements publiés
Orientation Positive des choix de la direction Propositions retenues
Action continue pour un CSE et des RP actifs Actions reconnues



Télétravail

Le Télétravail a été introduit dans l'entreprise en 2013 par accord sollicité et signé par AVENIR (20€ d'indemnité si 2j de télétravail par semaine). Lors de la fusion SOPRA STERIA en 2015, la direction a tenté de stopper le Télétravail. AVENIR l'a empêchée légalement et a pu infléchir son dogme !

AVENIR a assisté les salariés au sujet du télétravail avec succès de 2013 à ce jour.

La direction a tenté d'imposer à SOPRA STERIA un télétravail limité et sans indemnisation acceptable mais AVENIR l'a dénoncé. C'est à 20€ d'indemnité par mois (forfait) et large ouverture du Télétravail comme dans l'accord de 2013 qu'AVENIR a signé l'accord actuel.

En 2023, environ 85% des salariés de l'UES SOPRA STERIA bénéficient du Télétravail grâce aux actions d'AVENIR qui se poursuivent.

A AXWAY, Groupe SOPRA STERIA, là où AVENIR est absent, TRAUD UNION a accepté le télétravail sans aucune indemnité mensuelle ! Zéro Euro !



Temps de travail \ Astreintes \ Travail en équipe

AVENIR a fait valoir dès 2016 que le nombre de jours RTT en compensation des heures travaillées (7h22 par jour, 36H50 par semaine) à SOPRA STERIA est légalement de 11 jours de RTT et non de 10 Jours. De même, AVENIR a fait valoir que les Congés Payés doivent être arrondis à l'entier supérieur pour la prise de congés (Article L3141-7 du Code du travail). C'est ainsi que la direction a accepté de faire évoluer le nombre de jours de RTT et de CP.

AVENIR a assisté les salariés avec succès tant à l'amiable que parfois par jugement pour l'obtention de leurs droits sur le sujet.

La direction contourne l'accord d'astreinte à SOPRA STERIA I2S en signant un accord avec TRAUD UNION & CO nommant "Vacations de remplacement" des Vacances d'Astreinte qui sont ainsi payées à un tarif très inférieur à l'accord d'entreprise et à la législation. La Honte !

Les salariés lésés par cette complicité TRAUD UNION / Direction ont sollicité AVENIR et l'Inspection du travail demande des comptes à l'entreprise sur ce non-respect des règles.



***SANS AVENIR, Le Télétravail
sera en péril et sans indemnité
comme à AXWAY !***

***SANS AVENIR, la direction
réduira les coûts au
détriment de vos droits au
lieu d'améliorer la Valeur
Ajoutée !***

Avec AVENIR, Je GAGNE VRAIMENT !

AVENIR s'engage et assume !



La Méthode ... et les Garanties AVENIR :

Favoriser le syndicalisme de terrain Objectifs fixés avec vous
 Choisir des Représentants de bonne foi et les former ... Réseau maillé
 Moyens à la hauteur des enjeux Méthodologie éprouvée
 Liberté d'action sauvegardée depuis 2006 Décision Interne



Egalité professionnelle

La direction a modifié la formule de calcul de l'indice d'égalité professionnelle afin de dépasser le seuil fixé par l'administration et de cacher ainsi la situation des salarié(e)s en souffrance. L'accord signé par TRAIID UNION lui donne un blanc sein car il ne permet pas d'identifier les situations individuelles d'inégalité professionnelle !

La direction a édulcoré au lieu de Traiter ! **AVENIR est le témoin gênant qui a dénoncé ces méfaits et qui défend chaque salarié(e) lésé(e).**



Risques psychosociaux

La direction a constaté par l'enquête récente RPS / QVT, la détresse des salariés dans certaines entités pour chacune des 6 familles de facteurs de RPS (Autonomie et marges de manœuvre, Intensité et temps de travail, Exigences émotionnelles, Rapports sociaux dégradés, Conflits de valeur, Insécurité) mais elle refuse d'analyser les causes par entité et de mettre en place les préventions obligatoires alors que les Inspections du Travail lui ont rappelé cette obligation légale ainsi que l'expert SEXTANT ... ainsi qu'AVENIR !

La direction et TRAIID UNION ont censuré illégalement les déclarations du syndicat AVENIR et ses élus en CSE Central et en CSE ... allant jusqu'à l'agression ... condamnée depuis en justice ... mais réitérée depuis !! AVENIR ne cède pas !



Intéressement et Participation aux résultats \ Weshare

AVENIR a signé l'accord d'intéressement amélioré tout en insistant quant à sa demande de modification de la formule pour la participation.

AVENIR a établi que la moyenne en Intéressement \ Participation par salarié en France dépasse les 2500 € par an ! Votre vote AVENIR fera la différence !



Gestion des emplois et des parcours professionnels \ Restructuration, Intelligence Artificielle, LEAN et 3P

TRAID UNION a signé un accord avec l'employeur très en deçà de celui de CAPGEMINI et des autres ESN, la HONTE !

De même, en contrepartie de l'aide de l'employeur pendant les élections, TRAIID UNION lui permet d'opérer les restructurations sans respecter les obligations légales qui protègent vos droits.

AVENIR dénonce systématiquement les entorses aux règles y compris ce qui se déroule actuellement à SOPRA STERIA pour la réorganisation et l'intelligence artificielle avec application par la direction des méthodes LEAN et 3P. **AVENIR assistera chacun des salariés lésés et ne permettra pas de vous pénaliser. Au CSE (09/2023), AVENIR a fait admettre à la direction à 2 reprises la réalité ! C'était comique lorsqu'elle s'est emmêlée les pinces !**



Repos Hebdomadaire \ Frais de déplacement et Ordre de mission \ Travail du dimanche \ Trajet Domicile - Travail

AVENIR a obtenu l'engagement de la direction d'établir préalablement les ordres de mission conformément à la Convention Syntec et de supporter ainsi les prises en charge conformes des frais mais aussi AVENIR a obtenu les régularisations liées aux heures travaillées y compris en WE et celles liées au non-respect du repos hebdomadaire.

Au départ, la direction a nié et s'est moquée d'AVENIR avant que nos actions fermes aboutissent d'abord à SSG puis à I2S où la direction a d'abord tenté de résister avant de céder face à la méthode "tranquille" d'AVENIR.

Avec AVENIR, Je GAGNE VRAIMENT !

AVENIR s'engage et assume !



<http://avenir-soprasteria.com>

Votez pour AVENIR, une équipe :

- 100% en faveur des salariés et elle le prouve
- Expérimentée, efficace et influente dans le Groupe
- Qui prouve ses actions et réalisations y compris par des jugements (Vérifiez le sur notre site Internet)

Votre Vote du 7 au 14/11 fixera la Représentativité des syndicats pendant 4 ans pour la validité des accords.

Attention, la Loi permet de renoncer à certains droits par accord d'entreprise : Votez sans se tromper !



Avenir
sopra-steria

100% Salariés, Indépendants et Engagés

Ensemble pour un AVENIR fiable, le vôtre !

*Uniquement 100% pour les salariés,
Ni anti-Syndicats, Ni anti-Direction.*

*Obtenir vos droits et les défendre sans
nuire à l'entreprise, c'est possible, c'est*

AVENIR !

AVENIR c'est une gestion saine du CSE et un objectif de chèques cadeaux Noël de 125€ par salarié et 60€ par enfant à charge.

Votez pour AVENIR, la Liste Indépendante et Engagée.

Le syndicat AVENIR est représentatif dans l'UES SOPRA STERIA. Il est le seul à démontrer par les preuves sur son site Internet ses actions et ses réalisations y compris par les jugements !

Avec AVENIR, pas de Bla Bla ... que des actes et des résultats.

AVENIR ne signe que les accords GAGNANT-GAGNANT.



Notre programme :

- 1/ Le respect, l'écoute, la reconnaissance du travail des salariés et la défense de leurs droits.
- 2/ Favoriser le Télétravail et augmenter son indemnisation à 50€ comme à Cap gemini
- 3/ Un dialogue social constructif et Gagnant-Gagnant.
- 4/ L'Augmentation correcte des Salaires en fonction des bons résultats de l'entreprise.
- 5/ La fixation d'objectifs réalistes.
- 6/ Une promotion des salariés, équitable et objective et des formations régulières et utiles.
- 7/ La juste Participation (2450 € en moyenne en France pour les ESN) et l'Intéressement de tous les salariés aux Résultats.
- 8/ La prise en compte des heures supplémentaires (Elles sont défiscalisées jusqu'à 7500 € par an) et une mise à niveau des chèques déjeuner et des barèmes de remboursement des frais (Frais KM, Hôtel, repas, ...).
- 9/ Des conditions de travail conviviales et motivantes ainsi qu'un accord Handicap respectable.
- 10/ Des activités sociales et culturelles du CSE étoffées et diversifiées et des chèques Cadeaux.

Contact : info@avenir-soprasteria.com

Port. 06.06.40.48.82